

**Direction de la Communication**  
**Service des porte-parole**  
**Directorate of Communications**  
**Spokespersons' Service**  
F – 67075 STRASBOURG  
Tel : +33/(0)3 88 41 25 60  
Email : [pressunit@coe.int](mailto:pressunit@coe.int)



EMBARGO JUSQU'AU PRONONCE  
VERIFICATION A L'ECOUTE

D 08(2015)  
22.04.2015

**Intervention de**

**Helena DALLI**

**Ministre du Dialogue social, de la Consommation  
et des Libertés civiles de Malte**

à l'occasion de la  
2e partie de la session ordinaire de 2015  
de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

(Strasbourg, 20-24 avril 2015)

**(Extrait du compte rendu)**

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres de l'Assemblée parlementaire,  
Je vous remercie.

Je vous remercie, M<sup>me</sup> Brasseur, de votre invitation, des paroles très aimables – que vous avez prononcées tout à l'heure dans le cadre de l'exposition, et de votre hospitalité.

Je suis ravie d'être parmi vous aujourd'hui et de vous informer de ce que nous avons fait à Malte pour consacrer les droits des personnes transgenres. Comme vous le savez très certainement, le 1<sup>er</sup> avril dernier, le Parlement maltais a adopté à l'unanimité une loi qui instaure un droit à l'identité de genre pour tous les citoyens maltais. Une procédure transparente permet aux adultes et aux mineurs de changer de genre. Nous avons supprimé les exigences de stérilisation et de divorce auxquelles il fallait répondre avant de pouvoir obtenir la modification juridique de son genre. Nous avons aussi supprimé toute nécessité de prouver une intervention chirurgicale préalable et toute exigence autre que la déclaration de la personne affirmant que son identité de genre ne correspond pas au sexe constaté à la naissance.

La reconnaissance de cette identité s'étend aux résidents non maltais. La possibilité pour des réfugiés de faire rectifier leur identité sur les documents officiels est aussi garantie par la loi, de même que la possibilité pour les parents de remettre à plus tard la mention du genre sur le certificat de naissance de leurs enfants ou la possibilité de changer de genre sur tous les documents officiels – pièces d'identité, passeports, certificats ou diplômes obtenus dans le cadre du système éducatif. Il est aussi possible de faire rectifier tous les documents officiels et obligation est faite à toutes les instances gouvernementales de respecter les objectifs de cette loi.

La possibilité de recours judiciaires contre les discriminations, contre les crimes et discours de haine a également été inscrite dans la loi, ainsi qu'un droit à l'intégrité physique et à l'autonomie pour toutes les personnes. Nous avons aussi rendu passible de poursuites pénales toutes les interventions médicales faites sans que les personnes concernées aient donné leur consentement en pleine connaissance de cause. Sont également prévus des services de soutien, psychologique et autres, pour les personnes changeant de genre.

L'adoption de cette loi a lancé un débat international et attiré l'attention des médias, qui titraient : « Chirurgie et stérilisation supprimées à Malte » ; « Grand progrès pour les personnes LGBT ». On a parlé de loi la plus progressiste d'Europe en ce qui concerne l'identité de genre. En Australie, on s'est intéressé à l'aspect intersexuel de cette loi – on a dit que cette protection créait un nouvel espoir en Australie. Des déclarations ont également été faites par des représentants de la société civile internationale.

Au-delà de cet intérêt international, ce qui m'emplit vraiment de satisfaction, c'est l'impact positif de cette législation sur les vies individuelles des personnes transgenres, des personnes transsexuelles qui, lorsque la législation antérieure était encore en vigueur, n'avaient pas pu changer d'identité et avaient pris contact avec moi pour m'informer des difficultés auxquelles elles se heurtaient, qu'il s'agisse de leur incapacité de trouver un emploi, de l'exclusion sociale dont elles souffraient, de leur sentiment de solitude ou de leur dépression, de la pauvreté qui était la leur ou d'autres formes de discrimination, comme le harcèlement dans la rue, voire les violences sexuelles.

Les personnes qui m'avaient contactée étaient des personnes transgenres, des personnes transsexuelles. C'étaient aussi, parfois, leurs parents, ou des groupes de ces personnes. C'étaient des histoires tragiques, des histoires extrêmement affligeantes, et il était clair que, dans tout cela, le coupable était l'Etat. Vous m'avez bien entendue : c'était l'Etat, parce que celui-ci leur refusait des pièces d'identité qui reflètent leur genre ! Ces mêmes personnes, aujourd'hui, m'informent des procédures entreprises, qui leur permettent enfin de faire modifier leurs documents et de poursuivre leurs vies. Ces vies, elles ne sont plus ignorées, elles ne sont plus à la marge, elles sont maintenant pleinement reconnues. Ces personnes peuvent maintenant réintégrer la société et chercher à avoir une vie plus facile, avec un peu moins d'obstacles.

Mesdames et Messieurs, vous pouvez ici, aujourd'hui, dans cette assemblée, écrire l'Histoire ! Amnesty International considère qu'il y a sans doute 1,5 million de personnes transgenres en Europe, 1,5 million de personnes qui pourraient vivre une vie bien meilleure si les gouvernements de l'Europe entière

adoptaient ce projet de résolution et introduisaient des mesures législatives permettant de changer de genre dans un cadre respectueux des droits humains.

Le rapport rédigé par ma collègue et amie Deborah Schembri montre bien combien cette discrimination continue à frapper ces personnes et à nuire à leur qualité de vie, qu'il s'agisse d'emploi, de santé ou d'éducation. Tout cela à cause des clichés, des préjugés homophobes, des crimes de haine, de l'obligation de subir des traitements et de l'absence d'une législation reconnaissant la possibilité de changer de genre ! Comme le dit clairement le projet de résolution, il faut que les procédures juridiques éliminent toute exigence préalable d'acte chirurgical, de divorce ou de traitements hormonaux comme condition préalable au changement de genre. Pourquoi ? Parce que ces exigences sont une violation du droit à la vie privée, à la vie familiale et à l'intégrité physique. Il faut que chacun se représente les problèmes de ces personnes transgenres. Ces personnes existent bel et bien, comme vous et moi, et, dans bien des pays, elles sont un peu oubliées dans les débats publics, les débats sur les droits humains.

En 2007, une femme avait saisi les tribunaux du fait qu'on lui refusait le droit de se marier, et, comme elle avait épuisé les recours juridiques nationaux, elle a dû s'adresser à la Cour européenne des droits de l'homme. Mon parti s'est saisi de cette cause et nous avons inscrit dans notre programme électoral les droits des personnes transgenres. Comme cette femme l'a déclaré publiquement après qu'un accord amiable est intervenu, elle était toujours triste de recevoir des lettres de la Cour européenne des droits de l'homme l'informant de l'avancement de son affaire, parce qu'elle aimait son pays, mais elle devait le combattre pour obtenir le droit d'être traitée comme tous les autres.

Depuis deux ans, mon gouvernement a mis en place un conseil consultatif où siègent des représentants d'organisations de la société civile pour traiter des problèmes des personnes LGBT, transsexuelles et autres. Je suis très reconnaissante à ce conseil pour son travail qui a permis d'enrichir le projet de loi par un grand nombre de suggestions. De la même manière, je suis très reconnaissante aux organisations paneuropéennes, comme Transgender Europe et d'autres, pour leur appui, pour les échanges de vues que nous avons eues avec elles, qui ont aussi permis d'enrichir notre nouvelle loi.

Mes chers collègues, je suis convaincue de l'importance des droits humains. Je suis persuadée que toutes ces questions de personnes transgenres ou transsexuelles se ramènent à des choses très simples : les droits de l'homme sont indivisibles, nous sommes tous nés libres et égaux en dignité.

Pour le dire autrement, la société n'accorderait pas une faveur ou un droit spécial aux personnes transgenres en adoptant le projet de résolution qui vous est soumis aujourd'hui. Non, en l'adoptant, vous affirmeriez simplement que chaque personne a une identité de genre et que chacun a le droit d'être respecté par autrui. En approuvant ce projet de résolution, vous ne feriez finalement rien d'autre que d'honorer notre obligation à tous, en tant que responsables politiques, de chercher à faire en sorte que tous les membres de la société jouissent de leurs droits, prospèrent et vivent leur vie sans subir de discriminations.

Je suis heureuse que Malte ait pu agir et que nous ayons ainsi pu donner une lueur d'espoir. Si nous l'avons fait, vous pouvez le faire aussi.